



ACADÉMIE DE CRÉTEIL

Liberté
Égalité
Fraternité

Rectorat de l'académie de Créteil
Division des établissements d'enseignement privés
DEEP

Affaire suivie par : Elodie Créacheadec
Tél : 01 57 02 62 98
Mél : deep.actesco@ac-creteil.fr

21 rue Julie Victoire Daubié
94 000 Créteil
www.ac-creteil.fr

Le recteur,

- Vu le code de l'éducation ;
- Vu la loi 2005-102 du 11 février 2005 pour l'égalité des droits et des chances, la participation et la citoyenneté des personnes handicapées ;
- Vu le décret n°72-581 du 4 juillet 1972 modifié relatif au statut particulier des professeurs certifiés ;
- Vu le décret n°95-979 du 25 août 1995 modifié relatif au recrutement des travailleurs handicapés dans la fonction publique pris pour l'application des dispositions de l'article L.352-4 du code général de la fonction publique ;
- Vu l'arrêté du 1^{er} juillet 2019 relatif au référentiel des compétences professionnelles des métiers du professorat et de l'éducation ;
- Vu l'arrêté du 22 décembre 2014 fixant les modalités d'évaluation du stage des maitres contractuels d'enseignement privés sous contrat ;
- Vu l'arrêté du 22 août 2014 fixant les modalités de stage d'évaluation et de titularisation de certains personnels enseignants et d'éducation de l'enseignement du second degré stagiaires ;
- Vu les propositions du jury académique du 16 juin 2026.

Arrête

Article 1 :

Après délibération du jury académique, accèdent à l'échelle de rémunération des professeurs certifiés les maitres contractuels des établissements d'enseignement privés du second degré sous contrat, dont les noms figurent en annexe.

Article 2 :

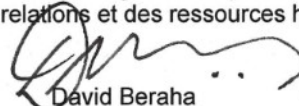
Les dispositions du présent arrêté prendront effet administratif et financier à compter de la date de titularisation qui sera précisée ultérieurement dans l'arrêté individuel et sous réserve expresse de la vérification de l'aptitude physique à l'exercice des fonctions et de l'obtention du diplôme exigé.

Article 3 :

Le secrétaire général de l'académie de Créteil est chargé de l'exécution du présent arrêté.

Fait à Créteil, le 03 juillet 2026

Pour le recteur et par délégation
Le secrétaire général adjoint
Directeur des relations et des ressources humaines



David Beraha

Annexe

Jury académique des contractuels BOE
Session de juin 2026

Professeur certifié stagiaire admis dans le corps des professeurs certifiés
Sous réserve expresse de l'obtention du diplôme exigé

Civilité	Nom d'usage	Nom de famille	Prénom	Discipline	Année du concours
M.	TOUSSAINT	TOUSSAINT	GAËTAN	EPS	2024
MME	BLANCHARDON	BLANCHARDON	SANDRA	HISTOIRE- GEOGRAPHIE	2025
M.	GADUEL	GADUEL	JULES	EPS	2025